

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 350-140**

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **4 novembre 2024**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 350-140** modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :

- D'assurer sa concordance en regard du Règlement numéro 349-17 modifiant le Plan d'urbanisme relativement à l'aire d'affectation industrielle biotechnologique.

Celui-ci a été approuvé par la MRC des Maskoutains, en vertu d'un certificat de conformité émis à son égard en date du 19 novembre 2024. Ce règlement est entré en vigueur le 13 décembre 2024, date d'expiration du délai prévu à l'article 137.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 17 décembre 2024.



Me André Cordeau,  
Greffier par intérim